

«EUSEN»

par Pierre Guinand, CPHH

Ce cachet n'existe pas, nous l'avons rencontré! Une localité de Suisse allemande? Le nom alémanique pour Euseigne? Un dépôt postal dans le pâturage d'Eusin, en dessus de Vionnaz? Une erreur dans un cachet destiné à Eysins, près de Nyon, ou à Etzgen, dans le canton d'Argovie?

Rien de tout cela! Voilà bien des années que nous avons attendu qu'on nous soumette un exemplaire de ce cachet du groupe 138, le groupe des petits cachets sans millésime (les «Zwergstempel», comme on les appelle aussi en Suisse romande). Un cachet que nous n'avons jamais vu dans une exposition, ni dans une collection, dont personne n'a parlé dans un article philatélique, et que nous n'avons jamais reçu aux fins d'expertise ...



Ce cachet EUSEN est bien joli, mais il n'existe pas!

Voyons donc ce qu'en dit la littérature. Dans l'ancienne édition du Manuel des Oblitérations Suisses d'Andres & Emmenegger, parue en 1940, le groupe 138 s'étale sur dix pages, mais le cachet d'Eusen n'y figure pas. Les 160 dernières pages de l'ouvrage, intitulées «Suppléments et rectifications», comprennent les cachets apparus au cours de la publication de l'ouvrage principal, ainsi que des indications nouvelles qui concernent des cachets déjà répertoriés. C'est en 1954 qu'est paru un supplément de près de 200 pages, séparé cette fois de l'ouvrage principal. On y trouve deux nouveautés dans le groupe 138: les cachets de LAJOUX et COURT. Si le premier existe, le deuxième est probablement une mauvaise lecture ou une mauvaise frappe du cachet de CURIO, à moins évidemment qu'il ne s'agisse d'une falsification.

Il faudra attendre 1969 pour que paraisse, complètement refondue, la version actuelle de l'ouvrage, formée de trois classeurs verts pour les illustrations et de cinq classeurs bruns pour les listes. Plus de COURT au groupe 138 dans cette édition! En revanche, on y note l'apparition de EUSEN et de LEISSIGEN.

Un cachet sans millésime pour Leissigen a bien été confectionné par Güller, mais on peut se demander s'il a vraiment été mis en service. Par contre, aucune trace d'un EUSEN chez Güller ... Alors, un cachet provenant d'un autre fournisseur? Ou un cachet que Güller aurait oublié de répertorier? La chose serait possible, les livres d'archivage de Güller ne sont pas la bible, pas plus que l'ouvrage d'Andres & Emmenegger. Il y a des cachets oubliés, cela n'est pas douteux, nous en connaissons, nous en avons vu, nous en possédons. Mais EUSEN

n'appartient pas à cette catégorie-là. Nous avons cité plus haut le terme de «falsification». Falsifier, nous dit le dictionnaire, c'est modifier quelque chose d'authentique, volontairement, en vue de tromper. On peut falsifier un vin, une signature, un tableau, un timbre-poste, et même une oblitération! Eh oui, c'est bien de cela qu'il s'agit: le cachet d'EUSEN est une falsification.

Une falsification pas trop mal faite, il est vrai, et qui a réussi à tromper les auteurs du Manuel des Oblitérations, qui s'y sont laissé prendre et qui ont introduit EUSEN dans l'édition de 1969 avec son nouveau numéro 48a. Il s'agit en réalité d'une empreinte faiblement marquée du cachet d'EMMEN, le no 43 du groupe 138, qui n'est pas bien rare, et dont la frappe est parfois quelque peu anémique. Une jolie occasion alors, pour un dessinateur dont les scrupules sont inversément proportionnels au talent, de fabriquer une rareté, ou mieux encore: une pièce jusqu'alors inconnue! Quel collectionneur pourrait résister à cela?

Un examen minutieux, par exemple sous une loupe binoculaire, révélera la supercherie: il a suffi de modifier deux lettres (les deux M insuffisamment marqués) puis d'améliorer l'aspect général du cachet en renforçant soigneusement les parties un peu trop faibles.

Voilà donc une pièce qui, pendant près de 50 ans, a trompé plus d'un collectionneur ... Il était temps que cela prenne fin, vous pouvez sans remords barrer EUSEN de la liste du groupe 138 dans votre catalogue. Et n'ayez pas peur de le faire à l'encre ou au stylo! ■

In eigener Sache

Wechsel in der Inseratenverwaltung der SBZ

Am 1. Juli 2015 ging die Inseratenverwaltung der SBZ von Susanne Minder an Hans Schwarz Philatelie & Medien über. Für unsere Inseratenkunden ändert sich damit – ausser einem neuen Ansprechpartner – nichts.

Susanne Minder hat im Spätsommer 2004 diese Aufgabe übernommen, zur gleichen Zeit als der Schreibende in das Amt des Chefredaktors gewählt wurde (DV 2004 in Luzern). Seit elf Jahren hat sich Susanne Minder mit grossem Einsatz für die Inseratenakquisition und die ganze damit verbundene Administration eingesetzt und massgeblich zum finanziellen der SBZ und damit des VSPHV in diesen langen Jahren beigetragen. Dafür gebührt ihr unser aller grosser Dank!

Für den bevorstehenden «Unruhestand» wünsche ich Susanne Minder von Herzen alles Gute, Befriedigung bei all ihren kulturellen Tätigkeiten und natürlich gute Gesundheit. Mein Team und ich werden die freundschaftliche Zusammenarbeit mit Susanne Minder vermissen!

Hans Schwarz, Chefredaktor SBZ